



## Titre de séjour

-----  
Par Salma

Bonjour

Je bénéficie de la pch pour avoir une tierce personne qui m'aide dans ma vie de tous les jours.

Sauf que la MDPH m'a donné le choix de choisir soit une personne de chez un prestataire qui viendra deux fois par jour ou de désigner un membre de ma famille avec un montant de 22euro/h. Le problème est que ma mère qui m'aide habituellement elle habite à l'étranger elle vient qu'avec un visa pour prendre soin de moi mais elle elle fait tjrs des aller retour.

Ma question est : si je désigne ma mère comme la personne aidantes est ce que c'est possible de lui faire un contrat comme étant un employeur particulier et avec ça elle peut rester en France d'une manière régulière ?

Merci

Cordialement

-----  
Par Agnes

Bonjour Salma,  
ce n'est pas possible. Autrement, les passeurs listeraient tous les infirmes, malades ou pauvres de France et emmèneraient 15 millions d'étrangers.